



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 8 mars 2016, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Alain Halley, directeur général
M. Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2016;

2.0.- **MAIRIE**

RÉSOLUTION
2016-03-078



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Détermination des prix de vente des terrains pour 2016;

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- MRC de La Vallée-de-l'Or : Quotes-parts 2016;

5.0. - URBANISME

5.1.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic - Construction d'un pont temporaire;

5.2.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic - Réalisation de sondages géotechniques dans la vallée du ruisseau Raymond;

5.3.- Acceptation du nouveau tracé : Gaz Métropolitain;

5.4.- Adoption du Plan de développement durable ÉcoMalartic 2016-2020;

5.5.- Demande d'autorisation du Festival Western de Malartic : Parade du 11 août 2016;

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Appel d'offres 2016-02.0 – Acquisition d'équipements de filtration pour une piscine extérieure;

7.2.- Liste des prix – Espaces publicitaires du Centre Michel Brière (CMB);

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Société canadienne du cancer – Avril est le Mois de la jonquille;

11.2.- Comité piste 4 saisons de Malartic : 100 000 \$;

11.3.- Le Gala des Miroirs;

11.4.- Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT;

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Remerciements aux commanditaires et bénévoles – Ma Fête de l'Artic;

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Programme de soutien aux projets en milieu rural (PMR) – Plan de travail 2016-2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

13.2.- Comptoir Alimentaire de Malartic : remerciements;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION
2016-03-079

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2016**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2016,
tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION
2016-03-080

3.1.- **Détermination des prix de vente des terrains pour 2016**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut maintenir en 2016 la
vente des terrains résidentiels, commerciaux et industriels vacants situés
sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été informé que la vente
d'un terrain vacant à madame Chantal Hamel et monsieur Claude Paradis
ne se réalisera pas (re : résolution no. 2014-07-294);

CONSIDÉRANT QU'une demande de remboursement de l'acompte
versé par madame Chantal Hamel et monsieur Claude Paradis au regard
de la promesse d'achat susmentionnée a été adressée à la ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a examiné le dossier, dont
les coûts administratifs en cause et les circonstances particulières
relatives à la promesse d'achat intervenue dans le passé avec madame
Chantal Hamel et monsieur Claude Paradis;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER pour l'année 2016 une réduction de 40 % sur les prix de
vente des terrains vacants situés dans le Développement résidentiel des
Explorateurs (zones RA-17 et RA-18), tel qu'il appert au tableau joint à
la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE MAINTENIR le prix de vente des terrains vacants de la zone RA-19
à 50 \$/m², plus les taxes applicables;

DE MAINTENIR le prix de vente des terrains commerciaux à 1,75 \$/pied
carré ou 18,82 \$/m², plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE MAINTENIR le prix de vente des terrains industriels à 0,50 \$/pied carré ou 5,37 \$/m², plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les promesses d'achats pour la vente des terrains résidentiels, commerciaux et industriels vacants situés sur l'ensemble de son territoire;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de vente notariés pour donner suite à la présente résolution;

D'AUTORISER la trésorière à rembourser à madame Chantal Hamel et monsieur Claude Paradis la somme de 2 204,29 \$, soit l'équivalent de 50% de l'acompte versé par ces derniers au regard de la promesse d'achat signée entre les parties le 17 juin 2014, laquelle est résiliée à toute fin que de droit;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- MRC de La Vallée-de-l'Or : Quotes-parts 2016

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC contribue au paiement des dépenses de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a adoptée le *Règlement 307-12-15 déterminant les quotes-parts et contributions des municipalités à l'égard du budget 2016 de la MRC* le 9 décembre 2015;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PAYER la contribution de la Ville de Malartic à la MRC de La Vallée-de-l'Or au montant de 445 833 \$ de la façon suivante :

Date	Montant	Description
1 ^{er} avril 2016	46 530 \$	Proportionnellement à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables
1 ^{er} avril 2016	176 387 \$	Environnement
1 ^{er} juillet 2016	46 530 \$	Proportionnellement à l'évaluation uniformisée des immeubles imposables
1 ^{er} juillet 2016	176 387 \$	Environnement

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic - Construction d'un pont temporaire

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic souhaite construire un pont temporaire (viaduc) au dessus de la présente route 117 afin de faciliter les déplacements des véhicules nécessaires à la réalisation des travaux de la déviation de la route 117 et à l'exploitation minière (voir plan ci-joint), laquelle construction projetée respecte la réglementation municipale en vigueur;

RÉSOLUTION
2016-03-081

RÉSOLUTION
2016-03-082



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que la construction d'un pont temporaire au dessus de la présente route 117 afin de faciliter les déplacements des véhicules nécessaires à la réalisation des travaux de la déviation de la route 117 et à l'exploitation minière (voir plan ci-joint), par la Mine Canadian Malartic., ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-083

5.2.- **Demande de certificat de conformité : Mine Canadian Malartic – Réalisation de sondages géotechniques dans la vallée du ruisseau Raymond**

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic souhaite réaliser des sondages géotechniques dans la vallée du ruisseau Raymond (voir plan ci-joint), respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que la réalisation des sondages géotechniques dans la vallée du ruisseau Raymond (voir plan ci-joint), par la Mine Canadian Malartic., ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-084

5.3.- **Acceptation du nouveau tracé : Gaz Métropolitain**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du nouveau tracé proposé pour la localisation de la conduite de gaz naturel advenant la déviation de la route 117 par la Mine Canadian Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le nouveau tracé proposé pour établir la localisation de la conduite de gaz naturel, tel qu'il appert du document qui a été déposé et soumis au conseil dans l'éventualité de la déviation de la route 117;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-085

5.4.- **Adoption du Plan de développement durable ÉcoMalartic 2016-2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné le Plan de développement durable ÉcoMalartic 2016-2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Plan de développement durable ÉcoMalartic 2016-2020,
tel que présenté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-03-086**

**5.5.- Demande d'autorisation du Festival Western de Malartic : Parade
du 11 août 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une demande de permis 2016-04 le 2 février 2016 du Festival Western de Malartic afin de faire une parade le 11 août 2016, à partir de 20 h, sur un parcours empruntant la rue Royale (route 117);

CONSIDÉRANT QUE le parcours empruntant la route 117 est une route nationale et transcanadienne relevant du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis doit être présentée au ministère des Transports du Québec pour la tenue d'événements spéciaux nécessitant la fermeture complète ou partielle d'une route sous sa responsabilité, ou ayant des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées pour obtenir ce permis s'appliquent à tout le réseau routier dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec alors que les autorisations pour l'utilisation du réseau routier local relèvent des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 8.2 du *Règlement numéro 806 concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic*, il appartient au Service de l'urbanisme d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit également se prononcer lorsqu'un événement qui doit se tenir sur le réseau local a des incidences sur son propre réseau routier (traverse d'une route du Ministère ou perturbation de la circulation sur une portion de celle-ci, par exemple);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se dit favorable à la présente demande en tout respect avec les autorités compétentes pour délivrer lesdits permis requis;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCUEILLIR favorablement la demande déposée par le Festival Western de Malartic afin de faire une parade le 11 août 2016, à partir de 20 h, selon le parcours présenté et joint à la présente résolution;

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

RÉSOLUTION
2016-03-087

7.1.- Appel d'offres 2016-02.0 – Acquisition d'équipements de filtration
pour une piscine extérieure

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2016-02 - Acquisition d'équipements de filtration pour une piscine extérieure, une soumission a été reçue et ouverte le 19 février 2016 mais qu'elle n'était pas conforme;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission reçue n'était conforme, la Ville de Malartic a retourné en appel d'offres pour ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2016-02.0 – Acquisition d'équipements de filtration pour une piscine extérieure, des soumissions ont été reçues et ouvertes le 4 mars 2016;

Soumissionnaires	Prix offert	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
Aquatechno Spécialiste Aquatique inc.	16 600,00 \$	830,00 \$	1 655,85 \$	19 085,85 \$
Val-Mar inc.	21 209,83 \$	1 060,49 \$	2 115,68 \$	24 386,00 \$
Piscine Soucy inc.	28 150,00 \$	1 407,50 \$	2 807,96 \$	32 365,46 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, la directrice du Service des loisirs et de la culture recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle d'Aquatechno Spécialiste Aquatique inc. au prix de 19 085,85 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2016-02.0 – Acquisition d'équipements de filtration pour une piscine extérieure, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission d'Aquatechno Spécialiste Aquatique inc. au prix de 19 085,85 \$, taxes incluses;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-03-088

7.2.- Liste des prix – Espaces publicitaires du Centre Michel Brière (CMB)

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture a reçu des demandes pour la vente d'espaces publicitaires au Centre Michel Brière (CMB);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les prix pour la location d'espaces publicitaires;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture a fait une étude de marché des prix en vigueur pour la location de semblables espaces publicitaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des prix recommandés pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette location d'espaces publicitaires sera intégrée dans le prochain règlement sur la tarification des biens, services et frais en 2017;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la liste des prix des espaces publicitaires du Centre Michel Brière (CMB) telle que déposée;

Adoptée.

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE**

10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

11.1.- **Société canadienne du cancer – Avril est le Mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des

RÉSOLUTION
2016-03-089



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-03-090**

11.2.- Comité piste 4 saisons de Malartic : 100 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide financière formulée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité piste 4 saisons de Malartic a un projet de réalisation d'une piste cyclable sur le territoire de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de la réalisation de cette piste cyclable sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER ET D'ALLOUER la somme de 100 000 \$ à la société Comité piste 4 saisons de Malartic pour l'aménagement d'une piste cyclable entre la Ville de Malartic et la municipalité de Rivière-Héva, et ce, conditionnellement à l'obtention de toutes les subventions nécessaires pour la réalisation de ce projet;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les attestations requises dans ce dossier;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-03-091**

11.3.- Le Gala des Miroirs

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement du Conseil territorial jeunesse pour le 15^e Gala des Miroirs le 11 juin 2016 a été acheminée;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est déjà financé par la MRC de La Vallée-de-l'Or dans le cadre de sa politique d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux pour assister au 15^e Gala des Miroirs prévu le 11 juin 2016;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

RÉSOLUTION
2016-03-092

Adoptée.

11.4.- Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER quatre (4) personnes de la Ville de Malartic pour participer au tournoi de golf de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) le 3 juin 2016, au coût de 150 \$/personne;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Remerciements aux commanditaires et bénévoles – Ma Fête de l'Artic

Des remerciements sont adressés à tous les commanditaires et bénévoles qui ont contribué au succès de la 5^e édition de Ma Fête de l'Artic les 26, 27 et 28 février 2016.

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Programme de soutien aux projets en milieu rural (PMR) – Plan de travail 2016-2019

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Comptoir Alimentaire de Malartic : remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2016-03-093

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 20

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER